



08/01/2009

## COMPTE-RENDU DU C.A DU 06 janvier 2009

Le Conseil d'Administration s'est réuni sur convocation du Président Jean DESTRUHAUT.

**Délégués du C.A présents** : Françoise BEHERETCHE, Marie France DE ZANET, Jean DESTRUHAUT, Hubert DOSBA, Pierrette FOULON, Marilynne PORTE, Isabelle TAUZIET,.

**Délégués du C.A excusés** : Alain GIRARD, Jean Jacques LARTIGAU, Georges LOUBEYRES, Yves PICARD, Anthime ROGUIN.

**Délégués du C.A absents** : Françoise LAMARQUE, Salvador SALVADOR,

**Responsables d'Antennes présents** : Marie Line CAUS, Jean Pierre DUNFOI, Patrick FROUSTEY, José LABORIE, Jean Claude LASSALLE BAREILLES, Dany LICARD.

**Responsables d'Antennes excusés** : Marie Claude GARCIA.

### 1. **ANTENNE DE GRENADE** :

Par courrier du 10/12/2008 à l'ADPC, la responsable d'Antenne Marie Line CAUS portait à notre connaissance la cessation d'activité de l'Antenne. Ne pouvant que regretter cette situation, le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité moins une voix la cessation d'activité.

En conséquence l'Antenne a fait un inventaire du matériel et en a rendu une grande partie. Il reste à récupérer quelques tenues et le matériel de formation qu'utilise J. Michel LAMARQUE. Le véhicule équipé a été repris par l'Antenne de SAINT PIERRE DU MONT.

Les bilans d'activités et financier seront faits et envoyés au Président.

Lorsque toutes les démarches de résiliation des prélèvements automatiques sur le compte bancaire seront terminées et qu'il n'y aura plus de mouvement d'argent sur le compte, l'ADPC reprendra le carnet de chèques et avec l'accord du C.A, l'argent restant sur le compte sera mis sur le livret A. Cet argent restera disponible pour la création éventuelle d'une autre Antenne.

### 2. **TARIFS 2009** :

Prenant comme référence les tarifs 2008, les tarifs 2009 sont établis avec une augmentation de 3% sur les DPS afin de tenir compte de l'augmentation de la participation à la FNPC qui passe de 6 à 9% des DPS. Les tarifs de la formation n'ont pas été augmentés.

Ces tarifs ont été adoptés à la majorité, certains membres du C. A n'étant pas d'accord sur l'augmentation.

L'ADPC fixe les tarifs à appliquer sur le département, les responsables d'Antennes sont ensuite libres de faire des tarifs préférentiels pour leurs DPS.

### 3. **CANDIDATURES INSTRUCTORAT** :

Deux candidatures sont parvenues à l'ADPC.

L'ADPC possède aujourd'hui 2 instructeurs, le troisième arrête sa fonction pour des raisons personnelles. Sur le département 30 moniteurs sont en exercice. Afin d'assurer la formation des nouveaux moniteurs et la formation continue, 2 instructeurs suffisent.

Pour assurer le remplacement éventuel d'un des deux instructeurs et assurer l'avenir, la formation d'un instructeur supplémentaire est possible.

Le Conseil d'Administration, après en avoir débattu, décide à l'unanimité que Anne RAQUIN CORNE pourra suivre la formation d'instructeur sous réserve qu'elle reste instructeur pour l'ADPC pendant au moins 5 ans.

L'ADPC l'inscrira pour une formation en 2010. Pendant ce temps, il sera intéressant qu'elle participe à une formation de moniteurs en tant qu'aide instructeur.

### 4. **POINT SUR LES BILANS 2008** :

Il manque encore pas mal de renseignements à envoyer au Président pour préparer le dossier d'agrément de l'ADPC à envoyer à la FNPC. Les informations ont été données aux responsables d'Antennes présents. Il est maintenant urgent d'envoyer les données, la date limite d'envoi du dossier à la FNPC est le 20 janvier.

**NOTRE AGREMENT POUR LES DPS EN DEPEND.**

### 5. **ASSEMBLEE GENERALE 2009 DE L'ADPC** :

Marie France DE ZANET fait le point sur l'évolution de l'organisation. Les points essentiels sont réglés (Traiteur, Animation, Salle, Apéritif).

Une réunion de la Commission d'Animation est fixée au 10 février 2009 à 20h30 à TARTAS.

6. **SITE INTERNET ADPC :**

Francis LEDOUX ne reçoit pas de contenus pour alimenter le site. Il est demandé aux Antennes, par l'intermédiaire des membres de la commission d'information, d'envoyer des articles qui ont un intérêt particulier pour l'antenne ou pour l'ADPC, en respectant les règles définies en Commission d'information. Le Conseil d'Administration décide que **Francis LEDOUX sera le responsable du site internet**. Charge à lui de se remettre en relation avec la FNPC pour le choix d'un « hébergeur » en tenant informé le Président de l'ADPC qui fera entériner cette démarche par le C. A. Pour finaliser cette démarche les Antennes doivent alimenter le site par au moins deux articles par an comme convenu l'année dernière.

7. **REDEVANCE RADIOS :**

L'Antenne de Tyrosse possède 3 postes radio qui ont été déclarés il y a très longtemps. Après l'application d'un décret de 2007 qui modifie l'exonération des utilisateurs, elle a reçu un appel de prime pour la redevance de mise à disposition et de gestion de ces postes qui sont obsolètes. Vu le prix très important de cette redevance, le responsable d'Antenne s'est retourné vers l'ADPC pour demander la marche à suivre. Contact a été pris avec la FNPC qui nous conseille de régler uniquement la redevance de gestion car une démarche a été engagée auprès du Premier Ministre et du Ministère des finances par le Président de la FNPC.

En parallèle, l'ADPC a constitué un dossier de modification demandant le changement d'adresse et de réseau d'appareils. L'adresse étant celle de l'ADPC (l'ALPC de Tyrosse ayant été dissoute), la modification du réseau d'appareils demande l'annulation des 3 postes obsolètes de Tyrosse et l'intégration des 32 postes avec une portée maximum de 15 Km et acquis depuis deux ans par l'ADPC.

Ce dossier de modification est reçu par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) depuis le 22/12/2008. Il est en cours d'acceptation (appel téléphonique de l'ADPC par l'ARCEP le 08/01/2009).

8. **INFORMATIONS DIVERSES :**

Contrôle des DSA :

Le contrôle aura lieu le 22 janvier 2009 à Morcenx. Il est demandé aux responsables d'Antenne **d'amener leurs DSA le 17 janvier à TARTAS** pour que le Président les prenne en charge.

Vente au déballage à SOORTS HOSSEGOR :

L'antenne de TYROSSE fait parvenir un devis ADPC à l'organisateur. Au vu des informations de la demande de DPS, c'est un DPS de Moyenne envergure qu'il faut prévoir sur 5 jours à Pâques (16 secouristes le 1<sup>er</sup> jour, 20 les 3 jours suivants, 10 le dernier jour). AVIS AUX ANTENNES si nous avons à organiser.

Mémento PSC1 personnalisé Protection Civile :

Le mémento édité par Icône Graphic est présenté en séance. Le format est plus grand que le mémento actuel et il coûte 2 € de plus. Pour ne pas augmenter le prix de la formation du PSC1, le Conseil d'Administration a convenu que nous ne changeons pas le mémento que nous distribuons à l'issue de la formation PSC1. Les nouveaux documents pourront être commandés pour que quelques exemplaires soient mis à disposition des Antennes qui en feront la demande.

Vœux du Président de la FNPC :

Le Président de la FNPC nous a fait parvenir ses vœux pour 2009, ils sont à transmettre à tous les secouristes par les Antennes.

Divers :

Nous avons reçu un catalogue et un échantillon de housse de brancard en « non tissé » de la société SEGETEX.

La société PROTEC NORD a envoyé un catalogue d'équipements de protection individuelle à l'ADPC.

Le Président tient à votre disposition ces documents si vous êtes intéressés.